

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Rapport 2023 de l'Observatoire des mines

POLITIQUE D'INTERDICTION

Statut du Traité d'interdiction des mines de 1997

Le Traité d'interdiction des mines compte au total 164 États parties, tandis que 33 États n'y ont pas encore adhéré. Les derniers pays à avoir adhéré au traité sont la Palestine et le Sri Lanka, en 2017.

- En juillet 2023, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a publié « Un Nouvel Agenda pour la paix », une note d'orientation exhortant les États Membres des Nations Unies à « Assurer l'universalité des traités interdisant les armes inhumaines et de nature à frapper sans discrimination » y compris le traité d'interdiction des mines antipersonnel.

Utilisation des mines

Au cours de la période documentée (2022 et premier semestre 2023), des mines antipersonnel ont été utilisées par l'Ukraine, un État partie au traité, et par le Myanmar et la Russie, tous deux non parties au traité.

- Les autorités ukrainiennes ont ouvert une enquête sur les circonstances de l'utilisation par leurs forces de mines antipersonnel dans et autour de la ville d'Izium, dans l'oblast de Kharkiv, en 2022, alors que la ville était sous contrôle russe.
- La Russie a massivement utilisé des mines antipersonnel en Ukraine depuis qu'elle a envahi le pays en février 2022. Il s'agit d'une situation sans précédent dans laquelle un pays qui n'est pas partie au traité d'interdiction des mines utilise cette arme sur le territoire d'un État partie.
- Comme chaque année depuis sa première parution en 1999, ce rapport annuel fait état de la pose de nouvelles mines antipersonnel par les forces armées gouvernementales au Myanmar.

Des groupes armés non-étatiques ont utilisé des mines antipersonnel dans au moins cinq pays au cours de la période documentée : en Colombie, en Inde, au Myanmar, en Thaïlande et en Tunisie. En outre, l'utilisation de nouvelles mines antipersonnel a été attribuée à des groupes armés non-étatiques dans les pays de la région du Sahel et dans les pays limitrophes.

Production

L'Observatoire des mines a ajouté l'Arménie à sa liste des pays qui produisent des mines antipersonnel, portant cette liste à un total de 12 États. Tous les pays figurant sur la liste sont des

États qui ne sont pas parties au Traité d'interdiction des mines : l'Arménie, la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour et le Vietnam.

- La plupart des États figurant sur la liste des producteurs ne sont pas considérés comme produisant activement, mais ils ne se sont pas encore engagés à ne jamais en produire à l'avenir. Il est probable que l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan et la Russie produisent activement des mines antipersonnel.

Destruction des stocks et mines conservées

Parmi les 164 États parties au Traité d'interdiction des mines, 94 ont officiellement achevé la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel, soit un total cumulé de 55 millions de mines antipersonnel détruites. Le dernier État partie à avoir achevé la destruction de ses stocks, en octobre 2021, est le Sri Lanka.

- Soixante-sept autres États parties ont confirmé n'avoir jamais détenu de mines antipersonnel. Tuvalu, un État partie au traité, doit fournir un rapport de transparence au titre de l'article 7 afin de confirmer sa situation.

La Grèce et l'Ukraine, tous deux États parties au traité détiennent des stocks de mines antipersonnel, mais n'en n'ont détruit aucune au cours de la période documentée. Ces deux États demeurent en violation de l'article 4 du Traité d'interdiction des mines faute d'avoir achevé la destruction complète de leurs stocks dans leurs délais respectifs de quatre ans suivant l'entrée en vigueur du traité (Grèce : 1er mars 2008, Ukraine : 1er juin 2010).

Un total de 66 États parties conserve des mines antipersonnel à des fins de formation et de recherche. Deux d'entre eux, le Bangladesh et la Finlande, conservent chacun plus de 12 000 mines, et 23 autres États en conservent plus de 1 000 chacun. En 2022, l'Angola et le Pérou ont détruit un total cumulé de 1 142 mines conservées conformément à l'article 3, ramenant ainsi le nombre de mines conservées sous la barre des 1 000 chacun.

Rapports de transparence

Tous les États parties, à l'exception de Tuvalu, ont soumis leur rapport de transparence initial au titre de l'article 7 du Traité d'interdiction des mines, mais moins de la moitié d'entre eux ont fourni un rapport annuel, exigible le 30 avril de chaque année.

Au 15 octobre 2023, 89 États parties n'avaient pas soumis leur rapport pour l'année civile 2022. La plupart d'entre eux n'ont pas soumis de rapport annuel au titre de l'article 7 depuis deux ans ou plus. Seuls 75 États parties ont soumis un rapport pour l'année 2022, un taux de conformité inférieur à l'année 2021.

L'IMPACT

Victimes

En 2022, au moins 4 710 victimes de mines et de restes explosifs de guerre (REG) ont été recensées (1 661 personnes tuées et 3 015 blessées). Il n'a pas été possible de déterminer si les 34 autres victimes ont survécu.

- Les civils représentaient 85% des victimes recensées dont le statut militaire ou civil était connu (4 341). La moitié des victimes civiles dont l'âge était connu était des enfants (1 171, soit 49%).
- En 2022, de nouvelles victimes de mines et de REG ont été recensées dans 49 pays et deux autres territoires. Parmi eux, 37 sont des États parties au Traité d'interdiction des mines.
- Pour la troisième année consécutive c'est en Syrie, un État non partie au traité, qu'a été recensé le plus grand nombre de nouvelles victimes (834), suivie de l'Ukraine, État partie au traité qui a enregistré un total de 608 nouvelles victimes et a vu le nombre de victimes civiles multiplié par dix par rapport à 2021.
- Suivent ensuite un État partie et un État non partie, le Yémen et le Myanmar, qui ont chacun enregistré plus de 500 nouvelles victimes en 2022.

Contamination

Au moins 60 États et autres territoires sont contaminés par des mines antipersonnel.

- Parmi eux 33 États parties qui ont des obligations de déminage en vertu de l'article 5 du Traité d'interdiction des mines, 22 États non parties et cinq autres territoires.
- Au moins 24 États parties sont également suspectés ou connus pour être contaminés par des mines improvisées. Dix d'entre eux doivent encore préciser si cette contamination comprend des dispositifs déclenchés par les victimes elles-mêmes, qui sont interdits par le Traité d'interdiction des mines.

Déminage

Les États parties ont déclaré avoir déminé un total de 219,31 km² de terres contaminées en 2022, donnant lieu à la destruction de 169 276 mines antipersonnel.

- Cela représente un nombre de m² déminés plus élevé que pour l'année 2021 (132,52 km² de terres déminés et 117 847 mines détruites en 2021).
- C'est au Cambodge et en Croatie que le plus grand nombre de m² a été déminé en 2022, avec un total cumulé de plus de 128,67 km² de terres déminées et 14 815 mines antipersonnel détruites.
- Les progrès en matière de remise à disposition des terres ont été négligeables dans de nombreux États parties en 2022 : 12 d'entre eux ont dépollué moins de 1 km², quatre n'ont entrepris aucune activité de déminage et six n'ont pas officiellement rendu compte de leurs obligations au titre de l'article 5. Vingt États parties ont une date butoir de déminage au

titre de l'article 5 en 2025 ou avant, et 13 États parties ont une date butoir de déminage après 2025. Peu d'entre eux semblent en mesure de respecter leur date butoir de déminage.

- Le Cambodge et le Zimbabwe pourraient avoir encore une chance de respecter leur date butoir de déminage, fixée au 31 décembre 2025.
- La Croatie, la Somalie, le Sri Lanka et la Thaïlande pourraient encore être en mesure de respecter leur date butoir de déminage respective, fixée après 2025.
- L'Erythrée est en violation du Traité d'interdiction des mines, faute d'avoir soumis une demande de prorogation de date butoir de déminage au titre de l'article 5 après avoir manqué sa date butoir de déminage en 2020.

Education aux risques

Vingt-huit des 33 États parties ayant des obligations de déminage ont dispensé une éducation aux risques aux populations exposées à la contamination par des mines antipersonnel en 2022.

- Les groupes exposés sont ceux qui se déplacent régulièrement entre différents lieux, comme les nomades, les chasseurs, les éleveurs, les bergers et les ouvriers agricoles. Les personnes réfugiées ou déplacées internes sont exposées à une menace similaire.
- Les personnes à la recherche de ressources naturelles pour leur subsistance et les personnes qui manipulent délibérément des engins explosifs, comme les ferrailleurs, sont également exposées.
- Seuls 10 des États parties ayant des obligations de déminage et qui ont soumis un rapport annuel au titre de l'article 7 pour l'année 2022, ont fourni des informations détaillées sur l'éducation aux risques, y compris des données concernant les bénéficiaires, ventilées par sexe et par âge. Le seul État partie qui a demandé une prorogation de date butoir de déminage en 2023, l'Ukraine, n'a pas inclus de plan d'éducation aux risques dans son projet de demande de prorogation.
- Les enfants restent très exposés aux risques des mines et ont constitué un groupe cible pour l'éducation aux risques en 2022, représentant 47% de l'ensemble des bénéficiaires sur l'année.

Assistance aux victimes

En 2022, les services de santé et de réadaptation sont demeurés sous-financés et ont dû faire face à des défis croissants et multiples dans de nombreux États, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, l'expertise et l'approvisionnement en matériel.

- Plusieurs États parties qui comptent un nombre important de victimes de mines ayant besoin d'assistance, ont subi des perturbations massives - et dans certains cas des dommages et des destructions - de leurs systèmes de santé en 2022, notamment l'Afghanistan, le Soudan, l'Ukraine et le Yémen.
- Malgré les progrès réalisés au niveau de l'intégration de la réadaptation physique dans les systèmes de santé nationaux dans certains États, améliorant ainsi la durabilité des services, les recherches de l'Observatoire des mines concluent que la réadaptation n'a pas été une priorité dans de nombreux États parties affectés.

- Des lacunes importantes subsistent dans l'accès aux opportunités économiques pour les victimes de mines et de REG dans de nombreux États parties où le soutien aux moyens de subsistance est le plus nécessaire.
- Les victimes auraient été représentées dans les activités de coordination dans 15 États parties au moins, en 2022. Pourtant, les résultats de leur participation ont rarement été communiqués.

SOUTIEN A L'ACTION CONTRE LES MINES

En 2022, le soutien international à l'action contre les mines s'est élevé à 913,5 millions de dollars, soit une augmentation de 52% (314,5 millions de dollars) par rapport au soutien fourni en 2021. De ce total, 162,3 millions de dollars ont été consacrés à des activités en Ukraine.

- Dix-sept États affectés ont contribué à hauteur de 115,1 millions de dollars au total, à leurs propres programmes nationaux d'action contre les mines, ce qui représente 13% du financement mondial.
- Trente-cinq bailleurs de fonds ont versé 798,4 millions de dollars de financement international à l'action contre les mines. Cela représente une augmentation significative de 47% par rapport au total des contributions internationales en 2021.
- La liste des donateurs est restée largement inchangée par rapport aux années précédentes, à l'exception de l'Arabie saoudite qui a fait son entrée dans la liste des 15 principaux bailleurs de fonds en 2022. Ces bailleurs ont fourni 97% de l'ensemble du financement international de l'action contre les mines, soit un total de 774,9 millions de dollars.
- Les États-Unis et l'Union européenne, les deux principaux bailleurs en 2022, ont considérablement augmenté leurs contributions annuelles.
- Les 10 bénéficiaires principaux ont reçu 580,6 millions de dollars, soit 73 % de l'ensemble de l'aide internationale. L'Ukraine était en tête de la liste des bénéficiaires en 2022, après l'invasion russe.
- L'assistance internationale aux organisations internationales à but non lucratif a représenté 37 % du financement total en 2022, avec 295 millions de dollars reçus. L'assistance internationale fournie directement aux organisations nationales à but non lucratif représentait moins de 1 % (3,4 millions de dollars).
- Le financement international de l'assistance aux victimes a atteint 37,6 millions de dollars, soit une augmentation de 47 % par rapport au total de 2021. Cependant, cela ne représente que 5% du financement total de l'action contre les mines. La moitié du financement de l'assistance aux victimes est allée à trois États : l'Afghanistan, la Syrie et le Yémen.
- Les États parties dont le niveau de contamination par les mines est moins important n'ont pas reçu suffisamment de financement. Sur les 12 États parties dont la contamination est inférieure à 5 km², seuls cinq ont reçu des fonds pour le déminage en 2022 : la Colombie, la République démocratique du Congo (RDC), la Palestine, le Sénégal et la Somalie.